



ville de
Saint-Gabriel

ADOPTION DU RÈGLEMENT CV. 585

Modification du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale CV. 447

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par le soussigné greffier de la Ville de Saint-Gabriel, aux personnes intéressées que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 1^{er} mai 2023, le conseil a adopté par résolution le premier projet de règlement CV. 585 dont l'effet est d'ajouter les interventions assujetties et les critères relatifs à la zone de projet intégré résidentiel (Zones : H-24-A et C-24) concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 juin 2023 à 19h30, suivi d'une réunion spéciale du conseil municipal pendant laquelle ledit règlement sera adopté. Le tout aura lieu à l'hôtel de ville situé au 45, rue Beausoleil. Au cours de cette assemblée, le projet de règlement sera expliqué, de même que les conséquences de son adoption. Les personnes et organismes qui le désirent pourront s'exprimer.

La zone de projet intégré résidentiel (Zones : H-24-A et C-24 au plan de zonage) est délimitée au Sud par le chemin du Domaine et au nord par le Lac Maskinongé. Ces zones apparaissent au plan de zonage, lequel peut être consulté au bureau de la municipalité.

Toute personne désirant obtenir une copie de ce règlement ou le consulter peut venir au bureau de l'hôtel de ville, situé au 45, rue Beausoleil à la Ville de Saint-Gabriel, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, et le vendredi, de 9 h à 12 h. Il est aussi possible de communiquer avec la Ville de Saint-Gabriel par téléphone au 450-835-2212 ou par courriel à mairie@ville.stgabriel.qc.ca.

Le présent règlement entrera en vigueur suivant les dispositions de la *Loi*.

Fait et donné à Saint-Gabriel, ce 5^e jour du mois de mai 2023.


Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ, MICHEL ST-LAURENT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL, CERTIFIE AVOIR PUBLIÉ LE PRÉSENT AVIS EN AFFICHANT UNE COPIE À L'HÔTEL DE VILLE, 45 RUE BEAUSOLEIL, ENTRE 9 H ET 16 H, LE 5 MAI 2023 ET SUR LE SITE DE LA VILLE DE SAINT-GABRIEL AU <http://www.ville.stgabriel.qc.ca/>.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 5^E JOUR DU MOIS DE MAI 2023.


Michel St-Laurent
Directeur général et greffier